

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 12 avril 2023

Délibération n°010D2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022 du Budget Annexe Recyclerie

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 81</i>	<i>Votants : 84</i>	<i>Absents/Excusés : 34</i>
Date convocation : 05/04/2023		Date de l'affichage : 05/04/2023	

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'avril, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, GAURIER Isabelle, GOTTI Nadine, GRADOS Christiane, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, MOISUC Marie-Josée, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise, Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GEOFFRIN Etienne, GOUVERNET Jean-Claude, HAMPE Jean-Claude, HANON Rémi, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Barnabé, MARTY Rémy, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PESENTI Daniel, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, ROUSSETTE Kevin, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VINCENT Thierry.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame MEIRHAEGHE Sonia, Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à Monsieur LORPHELIN Claude), BOURIEZ Geoffrey (pouvoir à Madame GAURIER Isabelle), FRISON Pierre (pouvoir à Madame Aurore PASCAUD), LAURENT François, LOYER Gilles (pouvoir à Monsieur BEZINS Jean-Pierre), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°010D2023
(Page 2 sur 3)**

Le Président DYON donne la parole à Monsieur Gilles JACQUARD, 2^{ème} Vice-Président du SIEDMTO et sort de la salle, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022 voté par nature du budget annexe Recyclerie.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 019D2022 en date du 30 Mars 2022 portant approbation du budget annexe Recyclerie 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau en date du 29 Mars 2023,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, (le Président étant sorti de la salle)

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Recyclerie comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
001	Solde d'exécut d'inv reporté	695 046 €	0,00 €	001	Solde d'exécut d'inv reporté	0 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'inv	0 €	0,00 €	021	Virement de la section d'exploitation	30 964 €	0,00 €
040	Op d'orde	0 €	0,00 €	024	Produit de cession	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €	10222	FCTVA	16 380 €	16 380,86 €
16	Emprunts et dettes assim.	18 091 €	14 487,23 €	1068	Affectation N-1	6 618 €	6 618,68 €
20	Immo incorporelles	5 000 €	0,00 €	13	Subventions d'inv	989 775 €	11 417,22 €
21	Immo corporelles	575 600 €	541 489,68 €	16	Emprunts et dettes assim.	250 000 €	0,00 €
27	Autres immo. financières	0 €	0,00 €	21	Immo corporelles	0 €	0,00 €
				040	Opération d'ordre	0 €	0,00 €
TOTAL		1 293 737 €	555 976,91 €	TOTAL		1 293 737 €	34 416,76 €

Recettes d'investissement	34 416,76 €
Dépenses d'investissement	-555 976,91 €
Résultat de clôture (déficit)	-521 560,15 €

Déficit d'investissement antérieur	-701 663,56 €
Résultat cumulé d'investissement	-1 223 223,71 €

**SUITE DE LA DELIBERATION n°010D2023
(Page 3 sur 3)**

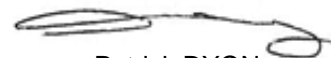
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
				2	Résultat d'exploitation reporté	6 618 €	0,00 €
11	Charges à caractère général	38 817 €	37 542,83 €	13	Atténuation de charges	0 €	301,80 €
12	Charges de personnel	236 000 €	137 856,93 €	70	Produits des services	76 100 €	37 585,45 €
22	Dép imprévues de fonct	0 €	0,00 €	73	Impôts et taxe	0 €	0,00 €
23	Virement à la section d'inv	30 964 €	0,00 €	74	Dotations et participations	231 301 €	21 030,28 €
65	Autres charges gestion courante	100 €	0,73 €	75	Autres produits gestion courante	100 €	6 876,20 €
66	Charges financières	1 620 €	1 611,37 €	77	Produits exceptionnels	0 €	2 686,62 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0,00 €				
68	Dotation prévision semi-budgétaire	0 €	0,00 €				
42	Opération d'ordre	0 €	0,00 €	42	Op d'ordre	0 €	0,00 €
TOTAL		307 501 €	177 011,86 €	TOTAL		314 119 €	68 480,35 €

Recettes de fonctionnement	68 480,35 €
Dépenses de fonctionnement	-177 011,86 €
Résultat de clôture (déficit)	-108 531,51 €
Excédent de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	-108 531,51 €

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tchalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Venduvre-sur-Barse.

Le Président



Patrick DYON